

PROCES VERBAL DE SEANCE

Présents : M. Ali BENMEDJAHED, Thierry JOLIVET, Monique LAURENT, Noël SALAMON, Bruno CHARVIEUX, Brigitte RIVET, Gabriel THUILLIER, Edwige GUEYNARD, Sandrine RUETTE, Didier CORMORECHE, Anne-Laure RONGEAT, Sonia DÉBIAS-SAÏD, Sébastien JACQUET, Nelly GUICHON, Rodolphe OLIVIER, Maud COMBIER, Benjamin LLOBET, Vincent PERRIER

Absente excusée : Catherine SAVERAT

NOMME Rodolphe OLIVIER secrétaire de la séance

APPROBATION à l'unanimité du procès-verbal du 25 novembre 2019.

DROIT DE PREEMPTION URBAIN

NE FAIT PAS EXERCICE du droit de préemption urbain sur les biens suivants :

- Un appartement situé rue de la Croix Dorée, immeuble Paradis, parcelles n° C 307, 377 et 383.
- Parcelles n° B 976, 977 d'une superficie totale de 1 013 m², situées au lieudit la Chavetière,
- Parcelles n° B 978 et 979 d'une superficie totale de 3 796 m², situées au lieudit la Chavetière,

ATTRIBUTION DU MARCHÉ DANS LE CADRE DU CONTRAT DE PRESTATIONS DE SERVICE DE LA DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

ENTEND Thierry JOLIVET rappeler à l'Assemblée qu'une convention concernant l'exploitation du service public de distribution d'eau potable a été signée, avec la SDEI le 11 janvier 2016 pour une durée initiale de 2 ans, reconductible tacitement de 2 fois une année, à compter du 1^{er} Janvier 2016.

EST INFORME que cette dernière arrivant à expiration une consultation a été lancée auprès de deux entreprises spécialisées : SOGEDO et SUEZ Environnement.

PREND CONNAISSANCE des résultats de la consultation qui sont les suivants :

ENTREPRISE	MONTANT DURÉE INITIALE (2 ANS) EN € TTC	MONTANT COUT ANNUEL EN € TTC
SOGEDO	38 998,08	19 499,04
SUEZ	31 690,80	15 845,40

ENTEND Monsieur le Maire proposer à l'Assemblée de retenir l'entreprise SUEZ Environnement, dont le siège social est situé à PARIS LA DEFENSE 16, Place de l'Iris, pour une durée initiale de 2 ans, reconductible tacitement de 2 fois une année, à compter du 1^{er} Janvier 2020.

PREND CONNAISSANCE des termes du contrat qui sera passé avec cette entreprise et notamment la clause qui oblige l'entreprise à effectuer des recherches de fuites dans le cadre de l'amélioration du rendement de réseau, l'objectif étant d'arriver à un rendement de 69 %.

ACCEPTE à l'unanimité le contrat de prestation à passer avec la SUEZ Environnement concernant la prestation de services pour la distribution d'eau potable de la commune avec une rémunération forfaitaire fixée à 15 845,40 € H.T par an.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le contrat à intervenir avec l'entreprise SUEZ environnement.

EST INFORME que suite aux recherches de fuites effectuées il y a environ 15 jours des travaux seront réalisés cette semaine impliquant des coupures d'eau.

SIGNATURE D'UNE CONVENTION QUADRIENNALE RELATIVE AUX ACTIVITÉS DU CENTRE SOCIAL MOSAÏQUE DE CHALAMONT

ENTEND Brigitte RIVET, informer l'Assemblée que chaque centre social fait l'objet périodiquement d'une procédure d'agrément de la Caisse d'Allocations Familiales, la durée d'agrément du projet social du centre social mosaïque est valable pour une durée de 4 ans soit de 2020 à 2023.

EST INFORME que cette démarche est l'occasion de vérifier la pertinence du projet associatif de la structure au regard des missions générales attendues des centres sociaux notamment l'animation globale du territoire et celle de la vie sociale ; mais également du développement de projets particuliers autour :

- des enfants et jeunes, notamment dans les temps péri et extra scolaires
- dans la mise en place d'actions dans le cadre de l'aménagement des rythmes scolaires, des familles, des personnes âgées ...,
- de l'insertion sociale et économique,
- de la prévention, de la lutte contre les exclusions et les discriminations, de son impact en termes de participation des habitants, de concertation et d'offre de services.

PREND CONNAISSANCE qu'aujourd'hui afin d'inscrire davantage l'action du centre social mosaïque dans la durée, il est nécessaire d'acter une convention d'objectifs au maximum quadriennale.

PREND CONNAISSANCE des termes de la convention actant les engagements du centre social et de la commune.

EST INFORME que le montant de la subvention s'élève à 56 100 € dont 32 000 € pour le périscolaire et 24 100 € pour le temps méridien.

APPROUVE à l'unanimité les termes de la convention relative aux activités de l'association du Centre Social Mosaïque.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer ledit document.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES EN FAVEUR D'ASSOCIATIONS AU TITRE DES CHÈQUIERS ACTIVITÉS

ENTEND Brigitte RIVET rappeler le programme des chèques activités 2019/2020, en faveur des enfants domiciliés à Chalamont et inscrits en classe de CP jusqu'au CM2.

EST INFORME que dans le cadre de ce dispositif le Centre Musical et Culturel de Chalamont a sollicité le versement de la subvention exceptionnelle correspondante aux chèques activités déjà pris au sein de l'association.

NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE DE CHEQUIERS	MONTANT DU CHEQUIER	MONTANT DE LA SUBVENTION
Centre Musical et Culturel de Chalamont	23	50 €	1 150,00 €
NOM DE L'ASSOCIATION	NOMBRE DE CHEQUES	MONTANT DU CHEQUE	MONTANT DE LA SUBVENTION
Centre Musical et Culturel de Chalamont	2	5 €	10,00 €

- Subvention exceptionnelle en faveur de l'association «Centre Musical et Culturel de Chalamont » : **1 160,00 €**

ACCEPTE à l'unanimité le versement d'une subvention exceptionnelle en faveur de l'association désignée ci-dessus.

APPROUVE le montant à verser pour cette association comme stipulé ci-dessus.

QUESTIONS DIVERSES

EST INFORMÉ des remerciements émanant de la famille CARRA pour les témoignages de soutien apportés par la municipalité lors du décès de William.

PREND CONNAISSANCE des termes du courrier émanant de Monsieur Gilles VAILLANT, Masseur kinésithérapeute qui informe la municipalité qu'il fera valoir ses droits à la retraite au 31 décembre 2019 et que malheureusement aujourd'hui il n'a trouvé aucun successeur. Il remercie vivement la municipalité pour ces années d'étroite collaboration.

ENTEND Brigitte RIVET faire un compte rendu de la réunion du comité de pilotage du service commun qui s'est déroulé le 2 décembre avec Actipublic cabinet d'études qui a été sollicité pour établir un diagnostic financier.

Pour rappel, le **service commun** comporte deux domaines d'intervention

- Intervenants musique et sport
- Coordination Enfance-Jeunesse

- Les charges restituées aux communes sont de **110 681 €** pour Chalaronne Centre et **54 857 €** pour Chalamont et sont réparties entre des heures de face à face pédagogique (musique et sport) et de la coordination
- sur les heures de coordination estimées à **34 118 €**, les 8 communes ex CC de Chalamont en supporte presque la totalité soit **30 706 €**.
- **Les 8 communes de l'ex communauté de communes souhaitent que cette coordination, nécessaire à la politique enfance et jeunesse de notre territoire fasse l'objet d'une réflexion et soient réparties équitablement entre toutes les communes.**

La communauté de communes de la Dombes, lors de cette réunion, a reproché aux communes de l'ex communauté de communes de Chalamont de refuser la solidarité.

Madame Brigitte RIVET sollicite Edwige GUEYNARD afin qu'elle puisse apporter des éléments quant au service commun puisqu'elle représente la commune au sein de la Communauté de Communes.

Edwige GUEYNARD refuse de prendre la parole à ce sujet invoquant qu'au sein de ce groupe de travail elle représente la communauté de communes et non la commune. Elle rappelle que depuis 2017 ses prérogatives lui ont été enlevées et qu'elle ne représente la commune que dans son domaine à savoir le développement économique. Elle invite Brigitte RIVET en tant que membre du comité de pilotage du service commun à demander des arguments lors de la réunion qui se déroulera le 17 décembre.

L'Assemblée lui reproche de ne jamais défendre les intérêts de la commune au sein de la communauté de communes et de refuser d'apporter des éléments sur la position du conseil communautaire.

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que dans le cadre de l'extension du groupe scolaire, le jury de concours s'est réuni le 13 décembre. A l'issue de ce jury deux candidats sur 3 ont été sélectionnés. Une rencontre sera fixée avec eux dans le mois de janvier.

ENTEND Thierry JOLIVET faire un bref compte rendu des travaux en cours sur la commune :

Mur du cimetière : le crépi sera réalisé cette semaine.

WC gendarmerie : l'enduit sera réalisé en même temps que le mur du cimetière.

Appartement rue des garennes : les travaux sont terminés et la réception aura lieu le 20 décembre.

Thierry JOLIVET souhaite stipuler son désaccord quant à la façon dont le projet d'agrandissement de la maison de santé s'est déroulé. Il déplore l'absence de concertation dans l'élaboration du projet par la Communauté de Communes de la Dombes avec la commune, alors qu'il avait une décision d'acter et un accord de principe sur l'extension. Il rappelle que l'extension se fait sur un terrain appartenant à la commune. Un travail de concertation entre les deux entités aurait permis de travailler en amont sur la suppression de 6 places de parkings qui pourrait être comblée par d'autres aménagements. Il demande que la commission des travaux de la commune puisse travailler sur le projet afin d'apporter des éléments et invite bien évidemment la communauté de communes à cette concertation.

Edwige GUEYNARD affirme qu'il n'a jamais été acté une concertation pour l'extension de la maison de santé.

Monique LAURENT reprend le registre des comptes rendus de conseils et donne lecture d'un extrait du compte rendu du 13 mai 2019 :

«Malgré cette situation incompréhensible concernant l'installation d'un médecin rapidement, l'assemblée décide dans l'intérêt général et pour les besoins de la population, d'accepter l'accord de principe pour l'agrandissement de la maison de santé, mais en spécifiant qu'il y ait une étroite collaboration entre la communauté de communes et la Commune pour l'élaboration du projet.

Monsieur le Maire donne la parole à Edwige GUEYNARD pour présenter succinctement le projet d'agrandissement ».

Edwige GUEYNARD invite l'assemblée à faire remonter auprès de la communauté de communes ses observations. Elle rappelle que le projet n'est pas verrouillé et que des modifications peuvent être prises en compte.

ENTEND Thierry JOLIVET, apporter des éléments quant à la fréquentation de la piscine de Villars les Dombes après un an d'ouverture. Un bilan très en deçà du prévisionnel avec – 62 % de fréquentation pour le grand public et – 45 % pour le scolaire par rapport aux prévisions. Un chiffre d'affaires de – 28 %.

RODOLPHE OLIVIER informe l'assemblée que le site internet est terminé et qu'il sera testé durant les 15 derniers jours de décembre avant d'être opérationnel début janvier.

EST INFORME que le panneau lumineux d'information a été installé Place du Marché ; mais pour l'instant il ne fonctionne que sur une face.

ENTEND Brigitte RIVET informer l'assemblée que les problèmes rencontrés avec le transport scolaire des enfants de Crans ont été résolus, et que la situation est revenue à la normale.

Nuit de la lecture

ENTEND Brigitte RIVET, informer l'assemblée qu'à l'initiative du ministère de la Culture, la nuit de la lecture a pour objectif de célébrer la lecture dans toutes ses formes. Cette année, l'événement aura lieu le 18 janvier 2020 et sera placé sur notre commune sous le signe du partage :

Du jeudi au samedi 18 janvier, de multiples formes de lecture :

- à la médiathèque : sur le temps méridien pour les scolaires ; en soirée avec une conteuse le samedi 18 janvier pour les habitants.

- au Centre social, des animations sur les temps périscolaires

Edwige GUEYNARD demande à Monsieur le Maire où en est le projet de l'EHPAD et notamment le devenir du bâtiment CLERC
Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'EHPAD travaille sur un projet et que pour l'instant, il est dans la phase de faisabilité,

Prochain conseil municipal fixé le 3 février 2020 à 20h30

Séance levée à vingt-deux heures trente

Le Maire,

Le secrétaire de la séance,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,